

La page du SYTEVOM



Le SYTEVOM est la collectivité départementale chargée du traitement des déchets. Il gère l'usine d'incinération, le centre de tri et les 32 déchetteries.

Le SICTOM du Val de Saône est un adhérent du SYTEVOM, il est chargé de la collecte des déchets.

LES BROyeurs DE DÉCHETS VERTS

Pour les particuliers : une aide à l'achat...



Le SYTEVOM aide les particuliers pour l'acquisition d'un broyeur de déchets verts à hauteur de 30 % du montant d'achat TTC, avec un plafond de 450 €.

Conditions : le broyeur doit avoir une puissance supérieure à 3 000 W ou 4 CV.

Pour tout renseignement, contactez le SYTEVOM : 03 84 76 93 00.

Pour les collectivités : un prêt gratuit...

Pour encourager les collectivités à recycler leurs déchets verts, le SYTEVOM leur prête un broyeur à moteur thermique d'une puissance de 22 CV, acceptant les branches jusqu'à 15 cm de diamètre. 10 m³ de branches = 1 m³ de broyat réutilisable en paillis.

LES NOUVELLES FILIÈRES

Le SYTEVOM s'attache à développer de nouvelles filières en déchetterie afin d'augmenter le recyclage des matières et diminuer les tonnages de la benne « tout venant – encombrant » qui reste un problème économique et environnemental.

Concrètement, de nouvelles bennes apparaissent en déchetteries pour permettre le tri et la valorisation de nouvelles matières : les meubles, le plâtre, le polystyrène et d'autres à venir !

Évolution des points de collecte et des tonnages par filières

	2013	2014 (1 ^{er} semestre)	Prévisions 2015
PLÂTRE	5 déchetteries 143 tonnes	13 déchetteries 433 tonnes	20 déchetteries 1 200 tonnes
MEUBLES	7 déchetteries 966 tonnes	14 déchetteries 2 408 tonnes	16 déchetteries 3 500 tonnes
POLYSTYRÈNE	2 déchetteries 21 tonnes	2 déchetteries 9 tonnes	32 déchetteries 80 tonnes

Les bâches plastiques, les plastiques durs, les palettes, les cendres, le fibrociment font l'objet

d'une réflexion poussée et sérieuse pour en organiser la collecte.

VOUS AVEZ ACCÈS AUX 32 DÉCHETTERIES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE. Un renseignement lié aux déchetteries ? Appelez le SYTEVOM au 03 84 76 93 00

Pfff... 3 levées par trimestre pour quoi faire ?



Pour contacter le SICTOM



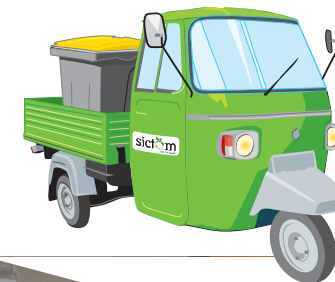
Zone artisanale • 70360 SCEY-SUR-SAÔNE
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Route des Ballastières • 70320 CORBENAY
Horaires d'ouverture : les lundis, de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

Pour tout renseignement :

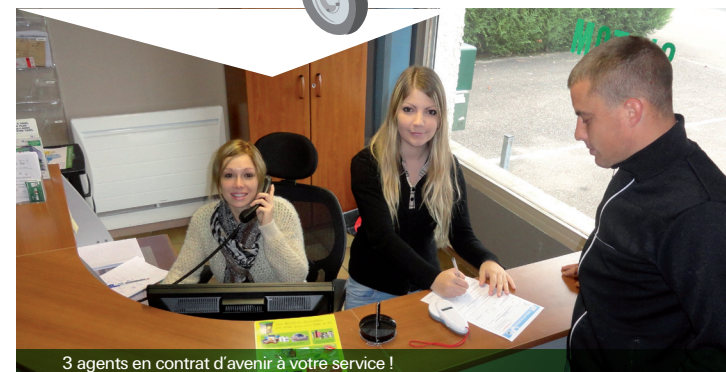
tél. 03 84 78 09 52 • fax 03 84 76 03 87 • e-mail info@sictomvds.com • site www.sictomvds.com

Directeur de publication : Franck Tisserand • Conception / Mise en page : Version libre - 03 84 75 07 92 • Crédits photographiques : Paul Clifton / Stockvault (photo couverture), SICTOM (sauf mention spéciale) • Illustration (ci-dessus) : Christian Maucler • Imprimé sur Offset Cyclus • Diffusion : 32 500 exemplaires • Novembre 2014 • ISSN 2105-1712



le triporteur

N° 10 - NOVEMBRE 2014



3 agents en contrat d'avenir à votre service !

Le SICTOM du Val de Saône : une équipe de spécialistes

Formés sur les consignes de sécurité et de tri, les chauffeurs et les ripeurs assurent quotidiennement la collecte des bacs jusqu'au lieu de traitement.

Avant leur tournée, les agents des brigades du tri sont passés : ils sont chargés de vérifier le contenu de vos bacs de tri et d'en rechercher les éventuelles erreurs.

Si vous êtes perdus dans les consignes de tri, les ambassadeurs du tri viendront vous donner toutes les informations utiles à leur bonne compréhension.

Un agent technique peut également se déplacer pour les aménagements de points de collecte, pour vérifier le bon état de votre bac à ordures ménagères...

Du côté administratif, les gestionnaires de redevance enregistrent les milliers de déménagements annuels et les dotations de bacs, préparent la facturation, sont en relation avec votre Communauté de communes et vous assurent une écoute et un suivi personnalisé. Ils ont également en charge des missions transversales (gestion du CET, logistique des parcours, communication...).

Un agent administratif assure le secrétariat et la comptabilité de toute la collectivité.

Cette équipe jeune et active est à votre service et saura vous répondre en tous points.

MERCI à l'immense majorité d'usagers compréhensifs et patients ! Certains se montrent parfois d'une exigence démesurée. La collecte n'est pas une science exacte, elle fait aussi appel au respect, à la tempérance et à la modération.

édito

Franck Tisserand
Président du SICTOM du Val de Saône

Grâce à vous, la construction du deuxième four d'incinération a été définitivement abandonnée et le centre d'enfouissement de Vadans va fermer ses portes dès cette année. Les tonnages d'incinérables ont chuté de 60 % pendant que les matières valorisées ont été triplées.

Des résultats liés essentiellement aux nouvelles pratiques de chacun, qui donnent un sens au courage politique et au travail intense qu'il a fallu déployer pour en arriver là. C'est peut être cette reconnaissance que les élus des 193 communes du SICTOM ont souhaité exprimer en élisant la nouvelle équipe avec plus de 95 % des voix. Je les en remercie chaleureusement.

La collecte est aujourd'hui un vrai métier de spécialistes : consignes de tri, facturation, tenue des fichiers informatiques, géolocalisation, logistique, communication, comptabilité analytique, le tout dans une logique d'économie et d'environnement.

Tout a changé en si peu de temps que l'on en oublie ce qui se passait avant. On voudrait toujours mieux et toujours moins cher, c'est légitime. Est-ce possible ? Quelles sont les nouvelles perspectives ? Vous trouverez peut être des réponses à la lecture de ce Triporteur tout en constatant que le SICTOM du Val de Saône a su se montrer innovant et économe. Mais « c'est pas fini... » Ensemble, faisons encore mieux.

Bonne lecture !



L'organisation du SICTOM

Les élections ont eu lieu le 22 mai dernier. Le SICTOM du Val de Saône intervient sur 193 communes et chaque commune a son délégué. 193 élus composent le comité.

Au sein de ce comité, 21 membres constituent le bureau :

Président • Franck TISSERAND		
6 vice-présidents		
Éric MASOYE Communauté de communes Les Combes	Franck HENRY Communauté de communes Terres de Saône	Nicolas PIERRE Communauté de communes des Hauts du Val de Saône
Christian BRESSON Communauté de communes du Triangle vert	Marc DOILLON Communauté de communes de la Haute-Comté	Denis PAGEAUX Communautés de communes Les Monts de Gy, du Pays de Montbozon et du Chanois et de la commune de Charmoille

Dans le cadre de la gestion territoriale de leur communauté de communes, les vice-présidents :

- organisent des réunions avec les délégués des communes pour des mises au point, veilles réglementaires et construction de projets,
- organisent des réunions publiques pour l'amélioration des performances de tri,
- gèrent des points de collecte difficiles sur le terrain,
- assurent la relation avec les usagers (particuliers, professionnels, administrations) : courriers, équipement...

En plus de ces délégations, les vice-présidents ont d'autres fonctions spécifiques à leur territoire.

Les autres membres du bureau			
Éric MADIOT Jean-Jacques MILLERAND Hervé DESSAUX Pierre BELLEI	Blandine AEBISCHER Annie HUOT Jean-François ANTOINE Roland BEUGNOT	Jean-Michel BOURGEOIS Michel BROUTCHOUX Alain CARMANTRAND	Raphaël LAURENT Jean-Paul LISSER Christian NOLY

Petite correspondance virtuelle...

Question de M. et M^{me} Griottin de Fougerolles :

« Monsieur le Président, Vous avez mis le tri à notre porte, alors on trie. Vous nous avez permis d'ajouter les pots de yaourts, alors on ne s'en prive pas. Vous nous avez vendu un composteur pas trop cher, alors on composte. Vous avez mis un point verre dans le quartier, alors on va au point verre. Vous nous avez dit que nous pouvions aller en déchetterie à volonté, alors on utilise la déchetterie. En plus, nous avons Henriette et Louissette, nos poules qui nous sont bien utiles. Alors voilà Monsieur le Président, nous, on n'a plus de déchets, et notre bac est donc bien trop grand...alors, on voudrait bien être dispensés de redevance. Qu'en pensez-vous ? »

Réponse de M. Tisserand, président du SICTOM :

« Tout d'abord je voudrais vous féliciter et vous dire combien je suis fier de vous avoir donné les outils pour atteindre cette performance. (Sauf Henriette et Louissette, là, je n'y suis pour rien). Je ne peux malheureusement pas satisfaire votre demande d'exonération. En voici les raisons : Vous avez une adresse sur le territoire, et un arrêté pré-

fectoral vous oblige à être raccordés au service public des déchets. Mes camions doivent passer même si vous n'avez pas de bac sorti. Et la collecte, c'est ce qui coûte le plus cher, surtout à la campagne.

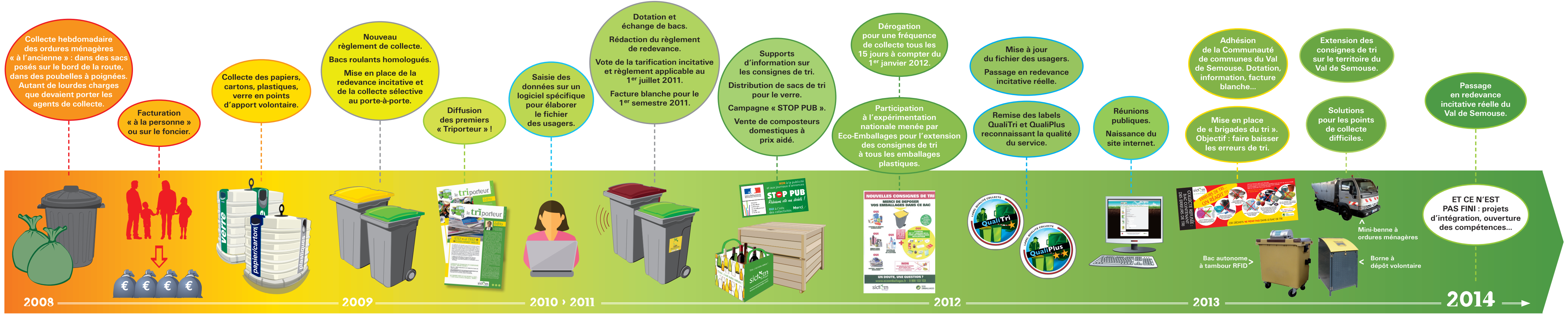
Les matières que vous trie, je les revends bien entendu, mais cela ne couvre pas tous les coûts (mais c'est quand même 4 fois moins cher que l'incinération !). Pour que vous puissiez aller en déchetterie à volonté, le SICTOM paie 40 € pour vous deux. La collecte des points verre a également un coût.

Enfin, il faut aussi payer pour tous ces déchets enfouis avant et dont les jus doivent être traités chaque jour... Pour finir, j'ai des personnels, peu nombreux pour un grand territoire qui méritent bien leur salaire... Vous savez, votre bac à ordures ménagères, c'est comme votre compteur d'eau. Et vos 3 levées par trimestre, c'est comme votre abonnement.

Avant, on payait ses poubelles dans les impôts fonciers...vous vous rendez compte ! C'était archaïque et sans rapport avec la production de déchets... mais il n'y avait aucune contestation par peur du percepteur... Heureusement, on ne tient plus compte de cela. Voici, M. et M^{me} Griottin, ma réponse sincère et véritable. »

Toute ressemblance avec des personnages existants est purement fortuite...

De l'homo détritus à l'homo incitatus...



Les chiffres clés du SICTOM

LE SICTOM DU VAL DE SAÔNE, C'EST :

- 193 COMMUNES,
- 7 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES,
- ENVIRON 62 000 HABITANTS.

LE TRI

LE SICTOM PARTICIPANT À L'EXPÉRIMENTATION DE L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, **56 kg / habitant** ONT ÉTÉ VALORISÉS EN 2013.

MOYENNE NATIONALE 2013 : **16 kg / hab.**

OBJECTIFS NATIONAUX 2012 : **16,5 kg / hab.**

LE VERRE

- RÉSULTATS SICTOM 2013 : **41 kg / hab.**
- MOYENNE NATIONALE 2013 : **30 kg / hab.**
- OBJECTIFS NATIONAUX 2012 : **36 kg / hab.**

LES ORDURES MÉNAGÈRES INCINÉRABLES

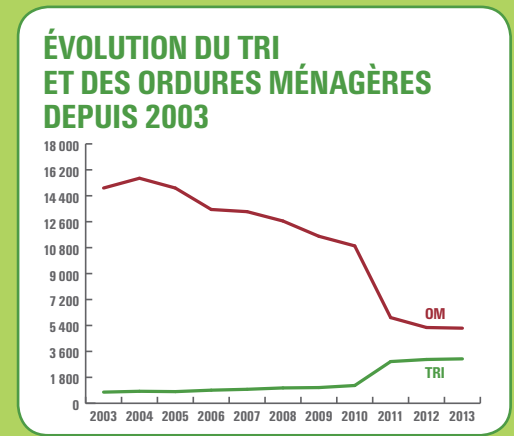
- RÉSULTATS SICTOM 2013 : **114 kg / hab.**
- MOYENNE NATIONALE 2013 : **354 kg / hab.**
- OBJECTIFS NATIONAUX 2012 : **309,5 kg / hab.**

6 000 COMPOSTEURS, SOIT 1 500 TONNES DE DÉCHETS COMPOSTÉS (DÉTOURNÉS DE L'INCINÉRATION) !

GRÂCE À LA COLLECTE ALTERNÉE : ENVIRON **100 TONNES** DE REJETS DE CO₂ EN MOINS.

NOMBRE DE PRÉSENTATION DES BACS : ORDURES MÉNAGÈRES : **14 / AN** TRI : **24 / AN**

7 CAMIONS SILLONNENT LES ROUTES POUR COLLECTER LES BACS. ILS PARCOURENT PLUS DE **200 000 KM / AN**, SOIT 5 FOIS LE TOUR DE LA TERRE !



QUALITÉ DU TRI

EN MOYENNE, **MOINS DE 10% D'ERREUR DE TRI** DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE ! (MOYENNE 2013 : 17 %)

DEUX RECORDS À **4,86 %** ET **5,74 %** (BRAVO AUX SUPER TRIEURS DE BAINES, BOURSIÈRES, CLANS, PONTCEY, FOUGEROLLES CENTRE, VELLE-LE-CHATEL, ROSEY, LE MAGNORAY !), MAIS UN TRISTE RECORD À **14,63 %** DANS LE SECTEUR DE ...

VOS PERFORMANCES DE TRI ONT UN IMPACT SUR LES REVERSEMENTS FINANCIERS, ET DONC SUR VOTRE FACTURE.

ENTRE 2009 ET 2013, SOIT AVANT ET APRÈS LA REDEVANCE INCITATIVE, LE **COÛT DE FONCTIONNEMENT A BAISSÉ DE 5,79 %** MALGRÉ 20 % D'AUGMENTATION GLOBALE LIÉE AUX TAXES (TVA, TGAP) ET AUX CARBURANTS SUR LA MÊME PÉRIODE.

DANS LE MÊME TEMPS **5 EMPLOIS ONT ÉTÉ CRÉÉS** ET LE SICTOM S'EST RENDU PROPRIÉTAIRE DE SES LOCAUX.